

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mais, en tout cas, sur des taux fixes, les risques sont quand même très limités, sachant que ces deux emprunteurs disposent de 91% du stock de dettes de la collectivité et nous avons 4 M€ d'emprunt qui doivent être remboursés à la fin du projet pour solder la construction de l'école communale et l'ensemble de l'opération. »

Prospective des comptes communaux 2024-2026

ANALYSE PROSPECTIVE SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE					
FONCTIONNEMENT PROSPECTIF	2024	% évolution	2025	% évolution	2026
Charges à caractère général	1 855 697		1 900 000		1 950 000
Charges de personnel	5 279 211		5 500 000	2,00	5 610 000
Atténuations de produits	0		0		0
Autres charges de gestion courante	401 349		410 000	2,00	418 200
Charges financières	144 915		150 000		160 000
charges exceptionnelles et assimilées	3 000		3 000		3 000
TOTAL CHARGES REELLES	7 684 172	3,63	7 963 000	2,24	8 141 200
Atténuations de charges	177 909		180 000	0,00	180 000
Produits de service	288 660		293 000	2,00	298 860
Impôts et taxes (taxes foncières)	4 739 000		4 900 000	2,00	4 998 000
Autres impôts et taxes (FNGIR, droits de place)	1 006 079		1 000 000	1,00	1 010 000
Dotations et subventions	1 950 000		1 970 000	0,00	1 970 000
Autres produits de gestion courante	98 788		70 000	3,00	72 100
Produits financiers	4 299		4 500	0,00	4 500
Produits exceptionnels (hors cession d'actifs)	647 542		5 000	0,00	5 000
TOTAL PRODUITS REELS	8 912 278	-5,50	8 422 500	1,38	8 538 460
Prévision CAF brute	628 106		459 500		397 260

Monsieur BORDONALI : « L'objectif a été de remettre les chiffres et de les actualiser en lien avec les différentes hypothèses que vous avez. Vous voyez naturellement que lorsqu'on recrute du personnel, on a cet effet un peu systémique sur les charges de personnel même avec 2% d'évolution qui prennent en compte l'expérience des fonctionnaires ou contractuels concernés, on passe de 5.500 M€ à 5.610 M€. Cela augmente les dépenses de fonctionnement. Cela étant, malgré tout, la collectivité a une CAF qui baisse dans ce cas de figure-là, mais c'est un choix de gestion de recruter du personnel mais, grâce à ses produits de fonctionnement qui évoluent au regard du contexte national sans augmentation des taux de fiscalité, reste soutenable mais un peu moins bon que prévue au regard de cette volonté de recruter du personnel et de pouvoir continuer à investir. Là, c'est un choix. »

INVESTISSEMENT PROSPECTIF	2024	% évolution	2025	% évolution	2026
Dépenses d'équip. éligibles au FCTVA	3 480 669		8 859 030		1 000 000
Dépenses d'équip. non éligibles au FCTVA					
Remboursement de dettes bancaires existantes	188 500		147 000		119 680
Remboursement nouvelles dettes bancaires					260 510
Remboursement d'autres dettes					
Opérations pour tiers					
Autres dépenses					
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 669 169	145,5	9 006 030	-84,7	1 380 190
Cessions d'actifs	600 000				
FCTVA	681 403		499 907		570 970
Autres dotations et fonds globales					
Subventions d'investissement	759 857		3 309 672		300 000
Opérations pour tiers					
Emprunts bancaires souscrits					
Autres emprunts					
Autres ressources	28 292		500 000		500 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 069 552	108,2	4 309 579	-68,2	1 370 970

Monsieur BORDONALI : « Sur les paramètres d'investissement, on retrouve les dépenses éligibles au FCTVA donc on est essentiellement sur l'école. Vous avez les cessions d'actifs qui sont identifiés, le

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FCTVA qui dès lors que vous avez un investissement réalisé, vous avez une récupération de recettes de + de 16% sur la TVA, en restant dans l'épure du projet de loi de finances actuel car il y avait une réflexion sur le montant et le taux du FCTVA au niveau du Parlement qui n'a pas été tranchée en l'état. Vous voyez également les subventions d'investissement et bon an, mal an, une année 2026 qui est plutôt une année électorale et qui par nature est une année moins importante en termes de travaux d'investissement le temps que les exécutifs mettent en place leurs nouveaux programmes d'investissement. Donc, là, on est resté dans quelque chose de beaucoup plus bas que la construction d'une école, le pic étant en 2025 avec les différentes subventions que vous avez pu observer. »

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur QUIBEL : « Comme vous l'avez compris, nous avons choisi de ne pas intervenir ligne par ligne dans le développement de votre Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 mais d'aborder nos questionnements par une analyse pragmatique et globale de celui-ci.

Madame, dans les premières pages vous reprenez le contexte général et des orientations budgétaires à travers le projet de loi de finances 2025 ; elle est déclinée en 4 objectifs prioritaires (Page 4/28) :

- Réduction du déficit public,
- Mise en place d'un plan d'économie évaluée entre 40 et 60 milliards,
- Simplification des normes et regroupements des structures disposant d'activités proches,
- Récupération de 20 milliards d'euros de recettes supplémentaires avec une participation des plus grandes entreprises et des hauts revenus.

À partir de la page 8/28 vous fixez votre stratégie financière et prévisions 2025 en précisant, que le cap budgétaire reste identique à 2024 pour le compte de l'année et les priorités définies par l'exécutif pour le budget 2025.

Comme vous le savez nous disposons dans notre groupe de plusieurs analystes financiers, issus de structures publiques ou privées. Lors de la commission finances du mois de novembre, je vous ai indiqué notre logique de travail ; nous croisons systématiquement nos analyses. Sans entrer dans les 28 pages du rapport budgétaire, nous y notons beaucoup d'incohérences ; certaines seront précisées lors des affaires suivantes.

C'est étrange, pratiquement aucune ligne ne permet de répondre à la demande nationale ainsi qu'à la réalité politique et économique de notre pays ni à vos supposées orientations.

Mais le propos n'est pas celui-là, ce qui nous inquiète, ce sont vos propres conclusions (Page 26/28) :

- Ne plus investir au-delà des dépenses de l'école en 2025,
- Ne plus emprunter avant 2027,
- Restaurer la capacité d'autofinancement (CAF) dès le début du prochain mandat avec un travail de fond de renégociation des contrats et de recherche de marge de manœuvre au sein du chapitre 11.

C'est pour le moins inquiétant.

Lors de ces dernières années vous avez perfusé les finances de la ville par la vente des biens de la commune ; nous savons tous que cela ne pourra pas durer éternellement !

Contrairement à d'autres villes vous nous avez dit vouloir résorber les dérives de fonctionnement en construisant et ainsi récupérer habitants et taxe foncière.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Quelques réflexions sur ce point :

- Il y a de nombreux projets dans la vallée du Cailly et une contraction du marché est à prévoir,
- Si sur le papier cela peut paraître cohérent dans la réalité cela implique de bétonner notre commune, sans nuance, là où d'autres les aèrent pour donner du sens aux projets d'urbanisme et aux espaces de vie de leurs administrés.

Un point pour l'école Leboucher, sans revenir sur toutes nos réticences sur le plan financier et conjoncturel :

- Comme vous l'ont indiqué Mesdames Jarniou et Belhache lors de plusieurs conseils municipaux ; il y a un trou 500000€, 500k€ non financé à ce jour... et,
- Une partie du financement de cette école sera portée par la vente des écoles Duteurtre et Victor Hugo.

Avec Madame Hauchard nous sommes allés vérifier les documents que vous aviez annoncés en conseil municipal : il n'y a pas de valeurs de vente définies par les Domaines ni d'offre d'achat, une vague promesse non datée !

Ce que nous avons prédit en début de mandat se précise de plus en plus avec une interrogation latente :

- Dans quel état allez-vous laisser notre ville sur le plan urbanistique, financier et sans parler de l'analyse fonctionnelle en cours ?
- Qu'allez-vous laisser comme héritage à notre commune et aux Bondevillais en fin de mandat ?

Je me permets de vous rappeler notre question du dernier conseil municipal : comment allez-vous anticiper ce risque de perte de financement au niveau de notre commune pour les années à venir et plus particulièrement pour 2025 ?

La conclusion de votre réponse : nous reviendrons prochainement sur ces sujets lors du débat d'orientation budgétaire...

En tout état de cause votre Rapport d'Orientation budgétaire 2025 ne répond pas à toutes nos interrogations ! »

Madame le Maire : « Sur l'école, tout ce qui a été annoncé jusqu'à l'heure présente a été respecté et nous le respecterons jusqu'à la fin du mandat. Comme vous pouvez le voir dans ce ROB, sur 2027, nous redonnons une capacité de désendettement largement supérieure à certaines communes, ce qui permettra de réaliser d'autres investissements.

Le fait de dire perfuser par des mises en vente : non. On vous a expliqué que cela ne rentrait pas dans la CAF actuellement, donc ce n'est pas le cas.

Pour le trou de 500 000€, il n'y a pas de trou puisque nous nous sommes engagés à avoir une CAF de 500 000 € et nous allons nous y tenir sur les prochaines années.

Que vous dire de plus ? L'héritage, oui : une école neuve pour nos enfants, pour nos familles car les deux autres écoles étaient obsolètes. Et des projets qui vont arriver mais tant qu'ils ne sont pas arrivés, je ne peux pas en discuter plus en conseil municipal. Mais pour autant, il y a bien des approches, des propositions mais tant que ce n'est pas acté, je ne peux pas donner plus de détail. Mais, il y a bien des choses qui nous sont proposées au niveau des deux autres écoles.

Pour autant, sur le côté urbanistique, il faut savoir que sur toutes les constructions, il y a des permis de construire déposés. On ne peut certainement pas les refuser dès lors qu'ils répondent au PLUi. Vous avez également dans le secteur privé, des propriétaires qui vendent leur bien car ils disposent de grands terrains où sont implantées des constructions et il n'y a aucun moyen de les refuser si elles